

Arros INFOS

NUMERO

#13

Mai 2021

VOTRE
JOURNAL
D'INFORMATION



Le mot du maire

Chères Arrosiennes, Chers Arrosiens,

Vous allez découvrir notre nouveau bulletin municipal avec un peu de retard par rapport à sa remise habituelle tout début mai, préambule aux retrouvailles de beaucoup d'entre nous pour les cérémonies commémoratives du 8 mai !

Cette année encore cette terrible pandémie brise notre quotidien, notre travail, nos échanges, nos fêtes familiales et locales, nos rencontres évenementielles. Les efforts déployés pour accélérer les vaccinations d'abord des personnes à risques ou plus âgées, puis bientôt des plus jeunes, nous donnent l'espoir de vivre enfin notre dernier confinement, même si la plus grande prudence doit toujours rester de mise.

Pour notre équipe municipale, communale et nos enseignants, c'est un travail plus délicat, avec l'accent mis sur la sécurité sanitaire notamment à l'école durant les périodes scolaires, extra-scolaires ou le centre de loisirs.

Parmi les sujets ou brèves que vous lirez, il en est un qui a touché notre équipe d'élus c'est celle de la récente démission d'Alix Palduplin qui manquera à la complémentarité que nous avons dans l'équipe. Nous lui souhaitons néanmoins de retrouver toute sa santé et de le revoir chaque fois qu'il le voudra.

Au travers de la vingtaine de sujets évoqués, vous verrez que les réalisations passées et les projets à venir sont nombreux et réalisés toujours avec la même vigilance financière et stratégique.

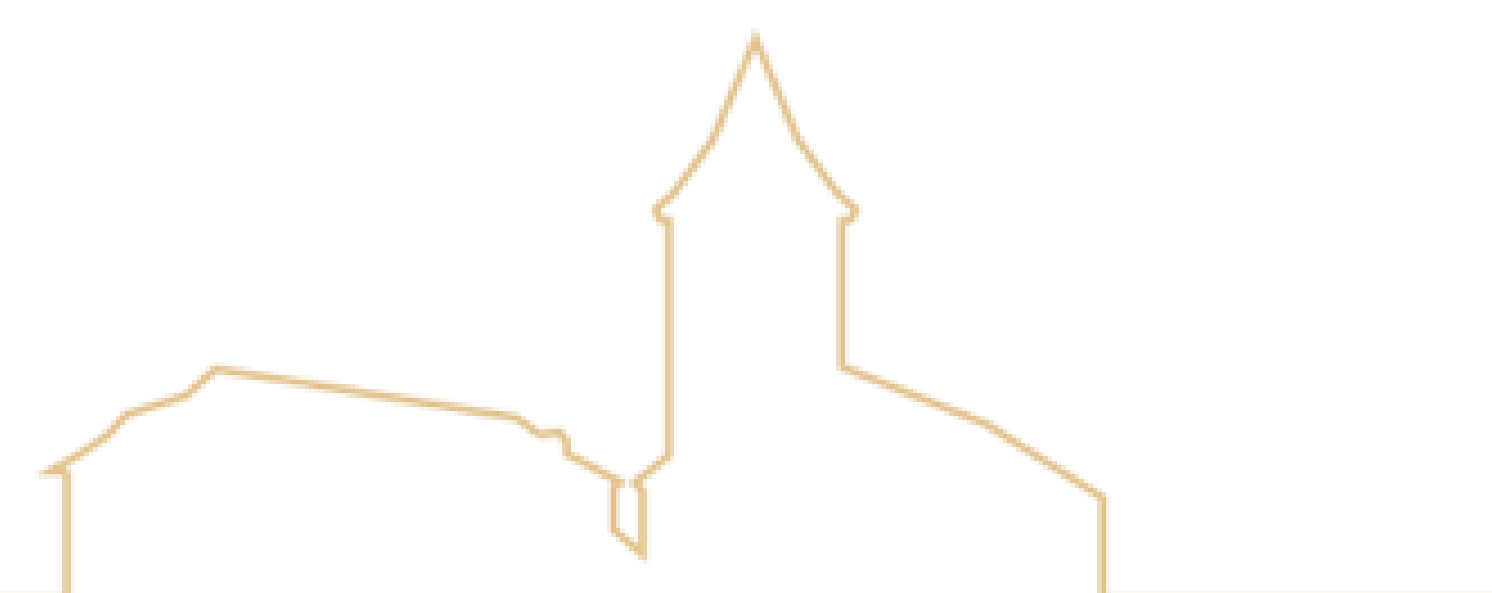
Nous vous laissons parcourir tous ces sujets et vous rappelons que votre Mairie et toute l'équipe municipale demeure à votre écoute pour toute remarque ou idée que vous auriez le souhait de partager ouvertement.

A très bientôt et bonne lecture.

Gérard d'Arros
Maire d'Arros-de-Nay

Vous avez entre les mains le bulletin municipal d'Arros-de-Nay, édité deux fois par an, en novembre et en mai. Pour vous informer de la vie communale, pensez également à consulter le site www.arrosdenay.fr.

Merci à tous ceux qui ont participé à la rédaction de cette édition.



À LA UNE !



p18

fête ses 10 ans



p10

Intramuros

Sommaire

Etat civil	p3
Les brèves	p4
Vie municipale	p8
Finances	p13
Travaux & aménagements	p15
Vie locale	p17
Jeunesse	p19

Page de couverture :

Photo réalisée par la commission communication de la mairie

Etat civil

Naissances

Rébéca GOMES CORREIA, le 26 octobre 2020
 Norah DOUMECQ-LACOSTE, le 6 novembre 2020
 Lilly-Valentine GALLEGRO, le 27 février 2021

Décès

Clémence MONTAMAT, le 24 novembre 2020
 Emilien LAPOUGE, le 4 décembre 2020
 Romain DOMINGUEZ, le 16 décembre 2020

Mariages / Pacs

Cédric TOURNE-PORTETENY et Mandie BRUNET, le 18 décembre 2020
 Benjamin CAYRE et Katlyne GAUTHIER, le 26 février 2021
 Guillaume DUMONT et Vlada BARBERON, le 29 avril 2021

Les brèves

Classement d'Arros-de-Nay parmi les villages de France où il fait bon vivre



Pour la deuxième année consécutive, l'association « Villes et villages où il fait bon vivre » a dévoilé son classement des communes où l'on vit le mieux.

Pour établir ce classement des 34 837 communes de France métropolitaine, l'association s'appuie sur 183 critères. Ils sont ensuite pondérés et divisés en huit catégories : qualité de vie, sécurité, commerces et services, transports, santé, éducation, solidarité, sports et loisirs.

La région Sud-Ouest y est très bien représentée. Côté villages de moins de 2000 habitants, 29 communes du sud-ouest se classent dans le top 500, dont 17 pour les seules Pyrénées-Atlantiques.

Voici le classement du village :

Arros-de-Nay

Code postal : 64800

Nombre d'habitants :
783

Département : 64

Positions au niveau national

Position nationale

8057 / 34 837

Position parmi les communes de 500 - 2000 habitants
en France

2991

Positions au niveau départemental

Position départementale

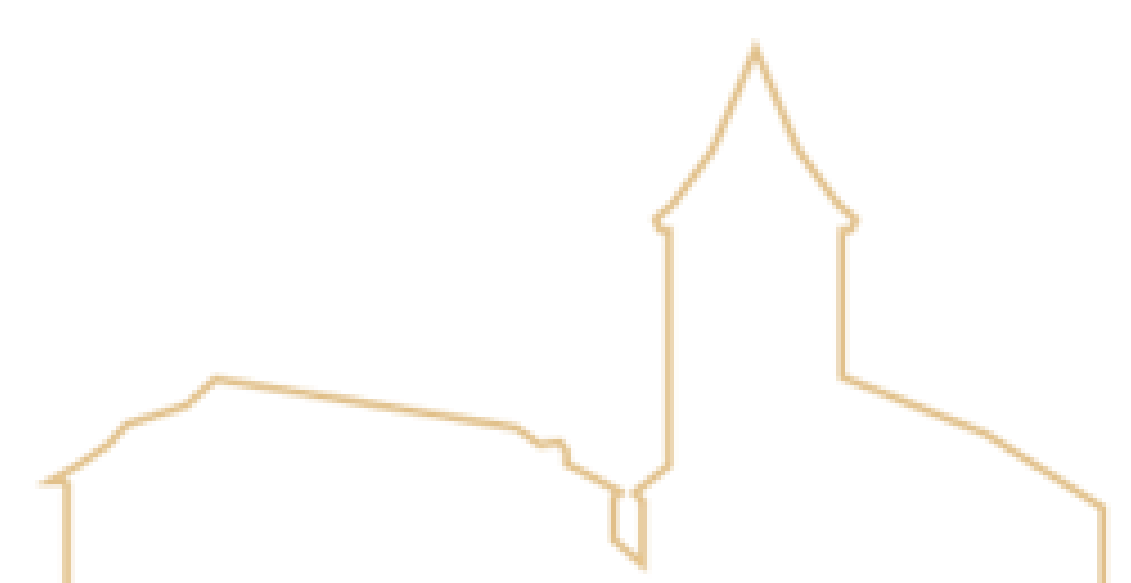
127

Position parmi les communes de 500 - 2000 habitants
dans le département

60



<https://www.villesetvillagesouilfaitbonvivre.com>



Cérémonie de commémoration du 11 novembre 2020

5

Suivant les consignes du Ministère des Armées et compte tenu du contexte lié à l'épidémie, la cérémonie de commémoration du 11 novembre a eu lieu cette année en comité restreint. C'est avec beaucoup de respect que l'assistance a tenu à marquer ce moment de recueillement. Quelques membres du conseil municipal se sont réunis devant le monument aux morts pour le dépôt d'une gerbe de fleurs suivi de la lecture par M. le Maire du discours de Mme Geneviève Darrieussecq, Ministre déléguée, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants, puis de l'appel des noms des combattants morts pour la France.

Elections régionales et départementales 2021

Des élections locales doivent se tenir en France à la fin du printemps, les **20 et 27 juin 2021**.

Les élections régionales et les élections départementales (autrefois appelées élections cantonales) sont deux scrutins distincts organisés tous les six ans pour renouveler la composition des conseils régionaux et des conseils départementaux.



Initialement, les élections régionales et départementales auraient dû se tenir en mars. Mais en raison de la pandémie de Covid-19, la question d'un report s'est rapidement posée afin de ne pas revivre la situation des élections municipales de l'an passé.

Ce report s'accompagne d'aménagements pour prendre en compte la situation sanitaire :

- Procuration : possibilité d'être porteur de deux procurations établies dans la même commune
- Procuration dématérialisée : mise en place d'un processus dématérialisé pour les procurations => <https://www.maprocuration.gouv.fr/>

Rappelons que la Région et le Département sont compétents pour prendre des décisions importantes dans de nombreux domaines de notre vie quotidienne, comme le montrent les schémas ci-dessous.



Installation d'un défibrillateur à la mairie

La municipalité vient de faire l'acquisition récente d'un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE). Il est localisé sous le préau à proximité immédiate de la mairie et de la salle des fêtes. Le décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018 oblige les établissements recevant du public (ERP de catégorie 4) de s'équiper, à partir de janvier 2021, de ce dispositif et d'en assurer la maintenance. Cet appareil, financé par la commune pour un coût de 1800 € TTC, a été installé par la société Electro-Coeur qui assurera également la maintenance.

L'installation d'un défibrillateur est avant tout une démarche citoyenne qui contribue à un enjeu de santé national majeur. Un défibrillateur automatisé externe augmente de 40% les chances de survie d'une victime d'arrêt cardiaque. Par décret n°2007-705 du 4 mai 2007 relatif à l'utilisation des DAE, toute personne, même non-médecin, est autorisée à utiliser le défibrillateur en situation d'urgence. L'utilisation d'un DAE ne peut pas vous être reprochée.

Pour rappel, un DAE est un dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque. Son principe est simple : envoyer un choc électrique au cœur pour lui redonner un rythme régulier en attendant l'arrivée des secours. Pour se servir d'un DAE, aucun danger pour le sauveteur et aucun risque d'erreur lors de son utilisation. C'est l'appareil qui établit le diagnostic et décide de "choquer" ou non la personne. Il suffit de suivre les consignes vocales pour l'installer.

Maintenant, tout le monde peut sauver une vie !



Préau entre la mairie et la salle des fêtes

Le banc public : convivial et pratique !

Le banc public offre un répit au marcheur fatigué, un lieu d'observation pour le touriste, un lieu de discussions pour les Arrosiens, ...

Un grand merci à Christophe, agent polyvalent des services techniques, pour la réfection de l'ensemble des bancs du village. Selon leur état, ils ont été remplacés ou nettoyés et repeints. Deux nouveaux bancs ont également été installés devant l'école.

Dix bancs publics sont actuellement répertoriés dans le village.



Bienvenue au petit Eliot



Le 7 avril dernier. Fabienne LABORDE-TURON, ATSEM à l'école d'Arros-de-Nay, a donné naissance à un petit garçon prénommé Eliot.

Toute l'équipe municipale lui souhaite la bienvenue et adresse ses sincères félicitations à Fabienne.



Festiv'Arts 2021 annulé



<http://festivarts.fr>

Les fêtes annulées pour la deuxième année consécutive

L'édition 2021 des fêtes d'Arros-de-Nay est annulée à cause du manque de visibilité sur les contraintes sanitaires et de l'incertitude autour de la situation pandémique au moment où la décision a du être prise.

Nous sommes forcément déçus de cette annonce, cela reste néanmoins une décision responsable.

L'ancien maire André Broqué nous a quitté

André Broqué fut fortement associé et impliqué dans la gestion et le développement de la commune d'Arros, en tant qu'adjoint d'abord, puis également en tant que maire de 1995 à 2001.



On lui doit entre autres, avec son équipe de l'époque, les travaux de regroupement avec les communes voisines des structures intercommunales (ordures ménagères, verre, assainissement,...), une gestion financière saine, la rénovation de la place de la mairie, la réfection du chauffage de l'église, l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques, les vestiaires du stade, l'extension du cimetière et l'aménagement de son parking, les travaux d'insonorisation de la « Maison pour tous » projet de la ZAD de l'école, Il avait ensuite quitté la commune dans le cadre de ses activités professionnelles pour finalement passer sa retraite sur ses terres des Hautes-Pyrénées qui l'ont vu naître.

Le conseil municipal lui rend hommage au travers de cet article.

Vie municipale

Permanence sociale à la Mairie

Chacun d'entre nous a reçu au mois de février un courrier de la nouvelle commission sociale de notre village. Une permanence est désormais ouverte tous **les derniers mardis du mois de 14h à 17h** à la Mairie. Un numéro de téléphone **07.68.95.09.75** est également disponible pour établir un premier contact et prendre éventuellement un rendez-vous.

Cette initiative a été prise suite aux deux premières périodes de confinement et aussi pour répondre à la demande de certains habitants rencontrés lors des élections municipales de 2020.

La commission vous accueille, vous écoute, ceci dans un but d'échange, de soutien, d'aide éventuelle aux démarches administratives (ou toutes autres...). La commission vous accompagne en toute confidentialité, cherche des solutions, mais aussi partage des idées, des projets pour notre commune...

A chacun d'entre nous, dans cette période difficile et face à l'isolement que nous vivons, il peut s'avérer utile de trouver un moyen de rencontre, de solution, d'entraide.

La commission sociale espère que vous accueillerez ce nouveau projet avec plaisir, qu'il s'inscrira dans la dynamique souhaitée pour notre village et répondra à vos attentes.

Nous sommes toujours plus fort à plusieurs !



Personnel communal, une équipe au service de tous

Pour mener à bien les actions décidées aux sein du conseil municipal, la commune s'appuie sur une équipe de 7 agents communaux.

Qui s'occupe de vos enfants (école et ALSH) ?

LABORDE-TURON Fabienne : ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelle)

Elle assiste l'enseignante dans la préparation et l'animation d'activités pédagogiques. Elle accueille et accompagne les enfants pendant le temps scolaire et périscolaire (le temps de repas notamment).

Elle a également des missions d'entretien des locaux de l'école. Le poste d'ATSEM est un poste particulier car bien que ce soit un agent communal sous la responsabilité de la mairie (pendant les temps périscolaires et d'entretien), pendant les temps scolaires, l'agent est placé sous la responsabilité de la directrice de l'école.

Suite au départ en retraite de Mme MESPLE-SOMPS Geneviève, qui était agent d'animation sur les temps de cantine et de garderie, la commune a recruté :

LEGROS Line : Agent d'animation et entretien

Elle accompagne et surveille les enfants pendant leur temps de cantine et pendant la première partie de la garderie.

Elle a également des missions d'entretien des locaux de l'école et de la mairie.

PONZO-ROUSSET Eléonore : Agent d'animation des temps périscolaires

Lorsqu'elle n'est pas directrice de l'ALSH, salariée des FRANCAS 64, elle est présente à l'école pour assurer les missions d'animation des temps périscolaires (garderie matin/soir et cantine).



PETROIX Marie-Pierre : Agent d'animation et entretien

A l'école, elle accompagne les enfants pendant le temps du repas à la cantine et a également des missions d'entretien des locaux de l'école.

Les mercredis et pendant les vacances scolaires, lorsque l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) est ouvert, elle prépare et anime les activités sous la responsabilité d'Eléonore PONZO-ROUSSET directrice de l'ALSH.

Marie-Pierre et Eléonore représentent toutes deux un véritable lien entre les différents services municipaux périscolaires (garderie, cantine et ALSH), la vie de l'école, les parents et l'équipe enseignante.

Qui effectue la maintenance des équipements communaux ?

ROISEUX Christophe : agent polyvalent des services techniques

Il assure les missions d'entretien de la commune, sa voirie, ses espaces verts, les locaux et équipements communaux. Il est souvent au contact des habitants et exécute aussi de nombreuses tâches de bricolage et de réparation.

Qui vous accueille à la mairie ?

FRECHOU Anne-Laure : secrétaire de mairie

Elle assure les missions d'accueil physique et téléphonique des administrés, également chargée des missions administratives dans des domaines variés et notamment : l'état civil, l'urbanisme, la comptabilité, la gestion du personnel, le déroulement des séances du Conseil Municipal, les élections etc.

OSPITAL Séverine : secrétaire de mairie

Elle est présente tous les vendredis (elle est secrétaire de mairie dans une autre commune pour le reste du temps), elle apporte assistance à Anne-Laure FRECHOU dans la gestion et mise en œuvre des dossiers.

Elle réalise les mêmes missions qu'Anne-Laure au besoin. Elle a en plus, bénéficié de la formation aux télé-procédures ANTS, pour aider les administrés à effectuer des demandes dématérialisée de carte d'identité, passeport, carte grise, permis de conduire.

Nouvelle carte d'identité

La nouvelle carte nationale d'identité est au format carte bancaire (comme le nouveau permis de conduire). Elle comporte une puce électronique, hautement sécurisée, contenant une photo du visage du titulaire et ses empreintes digitales. Elle est aussi équipée d'un cachet électronique visuel (CEV) permettant une lecture automatique. D'abord déployée dans le département de l'Oise, elle sera peu à peu étendue aux autres départements jusqu'au 2 août 2021. Cette nouvelle carte doit permettre de lutter contre la fraude et l'usurpation d'identité.



C'est un règlement européen du 20 juin 2019 qui impose la généralisation de cette carte à partir du 2 août 2021. Elle sera obligatoire, dans tous les États de l'Union qui ont déjà une carte nationale d'identité.

Il n'est évidemment pas obligatoire que tous les citoyens soient munis d'une telle carte à partir du 2 août 2021. En revanche, aucune carte nationale d'identité à l'ancien format ne pourra être délivrée à partir de cette date.

Vous n'avez donc pas besoin de renouveler votre carte actuelle de manière anticipée si elle est encore valide. Ce n'est qu'à partir de 2031 que vous ne pourrez plus voyager dans l'espace européen avec votre ancienne carte.

Cette démarche administrative s'effectue en mairie agréée (Nay, Arudy, ...) sur rendez-vous. Néanmoins, n'oubliez pas que Séverine, secrétaire de mairie d'Arros-de-Nay, peut vous aider pour réaliser la pré-demande en ligne nécessaire à l'initialisation de cette démarche.



Nouveau moyen de communication à l'usage des Arrosiens et Arrosiennes

Les communes du Pays de Nay utilisent l'application mobile IntraMuros pour vous informer. Simple d'utilisation et entièrement gratuite, cette application est à destination de tous !



La Communauté de communes a décidé d'adhérer à la plateforme **IntraMuros**, permettant ainsi aux 29 communes du territoire de bénéficier gratuitement de ce nouvel outil de communication dédié à la vie quotidienne de ses habitants.

En complément du bulletin municipal et du site web, la commune d'Arros-de-Nay dispose désormais de ce nouvel outil pour communiquer avec les administrés sur l'actualité, la vie associative, mais aussi pour envoyer des alertes via des notifications (ex : travaux sur la commune, coupures de courant, rappel du prochain conseil municipal, assemblées générales d'associations, ...), ou permettre aux habitants de signaler un problème.

Il suffit de télécharger l'application dans votre smartphone, depuis le PlayStore ou l'Apple Store, ou de flasher le QR code ci-dessous à partir de l'appareil photo de votre smartphone, puis de sélectionner notre commune ou les communes du Pays de Nay dont vous souhaitez suivre l'actualité et d'activer, si vous le souhaitez, les notifications.

Tous les serveurs de l'application IntraMuros sont hébergés en France, et l'application est conforme à la réglementation RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).



<https://appli-intramuros.fr>



Arros-de-Noy

est sur

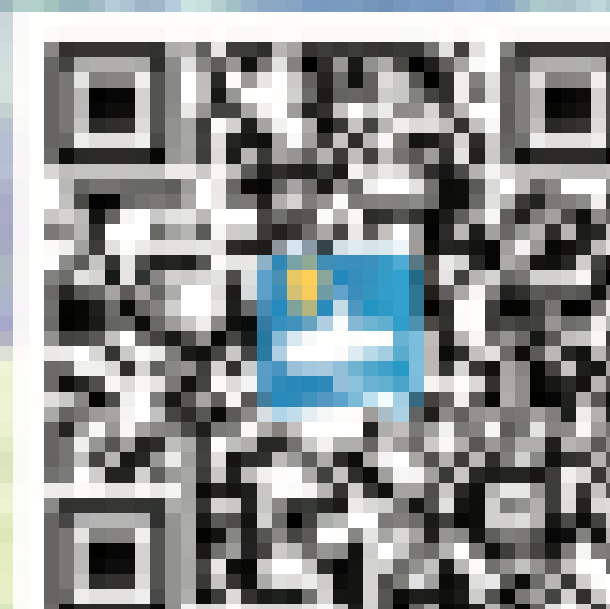


IntraMuros



Téléchargement gratuit

Votre territoire utilise l'application mobile IntraMuros pour vous informer. Téléchargez-la pour découvrir les alertes, les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours !



Classement du piémont en zone montagne

Déjà en 1994, la commune d'Arros-de-Nay, consciente des difficultés que rencontraient nos agricultures des parties montagneuses de la commune, avait sollicité les instances en vue du classement en zone montagne.

Une étude avait été conduite par le CEMAGREF sur la globalité de la commune. Elle n'avait, à cette époque, pas pris en compte la seule partie montagneuse bénéficiant des altitudes et déclivités qui auraient alors permis son classement. Pour preuve, notre commune est aujourd'hui encerclée dans un large périmètre, hors sa zone plaine, par des communes attenantes ayant toutes obtenues le classement en zone montagne (Asson, Bruges-Capbis-Mifaget, Haut-de-Bosdarros, Bosdarros).

Si sont pris en considération les altitudes et pentes des zones comprises entre ces communes et le quartier des Labassères, le stade communal et le secteur du Petit Hameau, les données permettraient alors de rentrer dans les critères nécessaires. En outre, l'article D113-14 du code rural et de la pêche maritime, précise notamment que « La zone de montagne comprend des communes ou parties de communes caractérisées par une limitation considérable des possibilités d'utilisation des terres [...] »

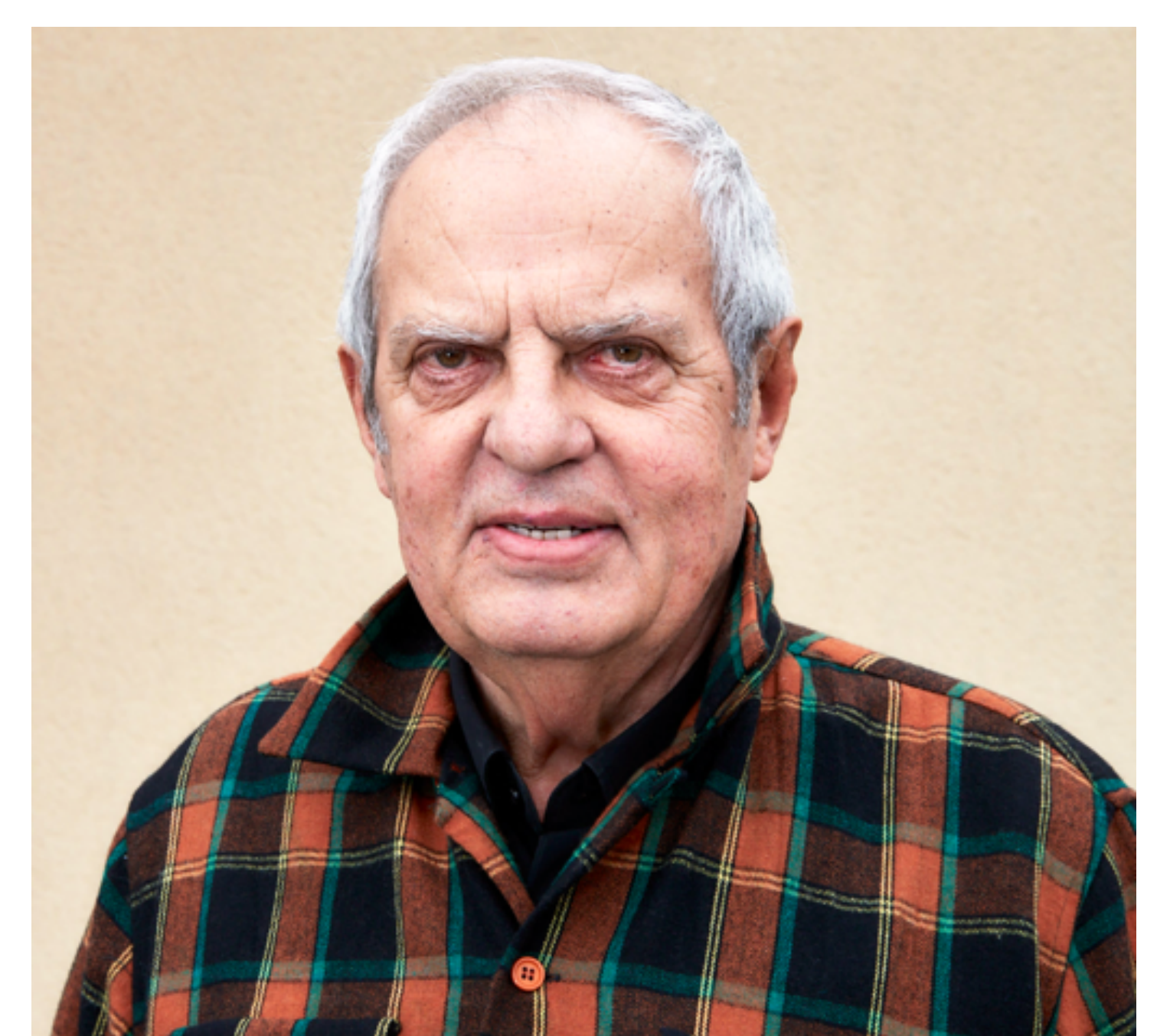
Le conseil municipal a donc renouvelé la demande de classement en zone montagne (zone agricole défavorisée de montagne) de la zone haute du village, dans l'espoir de pouvoir aboutir cette fois.



Informations zones blanches vs. 4G

Depuis 2018, l'état s'est engagé à désenclaver toutes les zones blanches de téléphonie mobile, sur le territoire national d'ici 2026. Dans cette démarche, et suite à sa candidature, la commune d'Arros-de-Nay a été sélectionnée pour bénéficier de l'installation obligatoire d'une antenne relai 4G. L'arrêté préfectoral paru au Journal Officiel du 1er janvier 2021 précise que les travaux devront être réalisés d'ici le 31 décembre 2022.

La société TDF a été mandatée par l'opérateur SFR (lui-même mandaté par l'ensemble des opérateurs de téléphonie nationaux) pour la réalisation des travaux. Suite à une étude réalisée sur place, la meilleure implantation de cette antenne relais pour une couverture optimale (tout en prenant en compte l'éloignement au plus possible des habitations) se trouve être la parcelle communale cadastrée B 090. La vente de la parcelle est en cours.

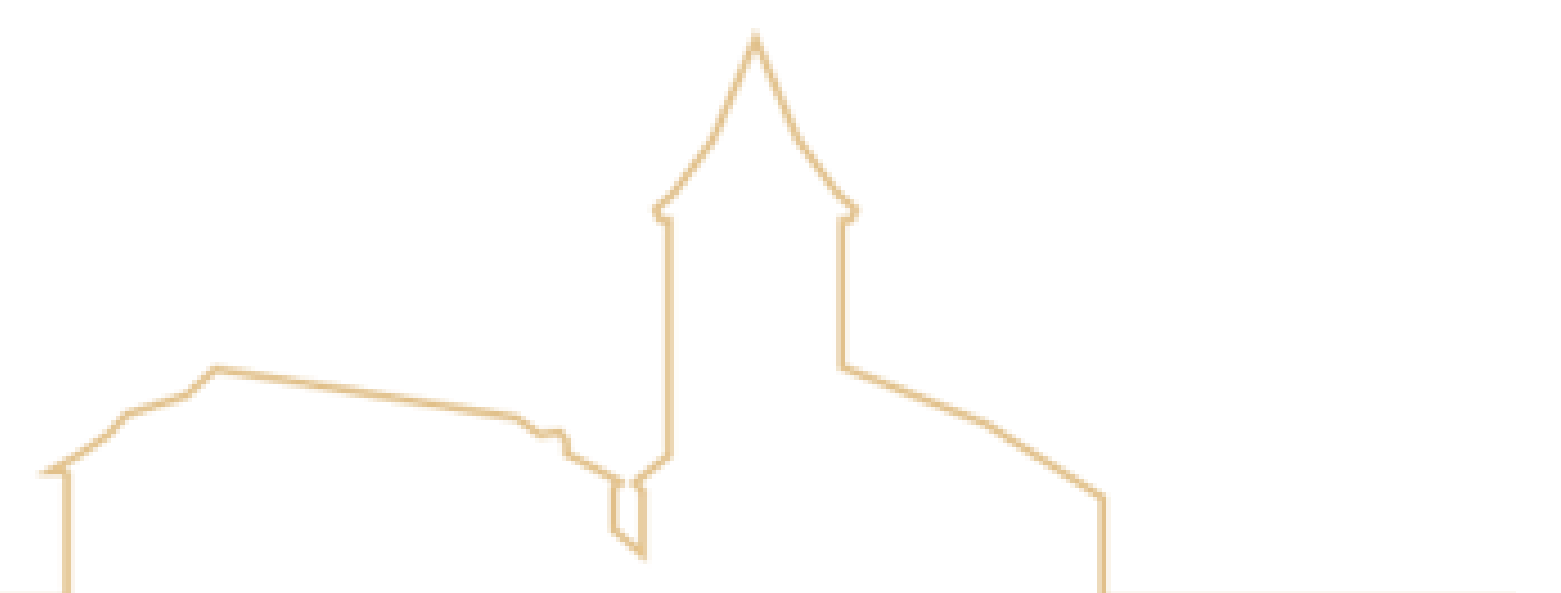


Remerciements adressés à Alix PALDUPLIN

Alix PALDUPLIN, 4ème adjoint au maire, a annoncé lors du conseil municipal du 11 février 2021 sa décision de démissionner de son mandat d'adjoint et de conseiller pour consacrer plus de temps à sa famille et sa santé. Cette démission a pris effet le 25 février dernier suite à l'acceptation de Mr le Préfet. Alix ne résilie pas tous ses engagements publics, il continue d'assurer sa fonction de porte-drapeau qui lui tient à cœur.

Après 7 années passées au sein du conseil municipal, son investissement était reconnu dans toutes les commissions auxquelles il a participé.

Le conseil municipal remercie Alix pour son engagement depuis son élection en 2014 et lui souhaite le meilleur.



Finances

Le budget communal

Le budget communal est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année civile.

Le **budget primitif** 2021, adopté par le conseil municipal réuni le 08 avril 2021, énonce aussi précisément que possible l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année en cours. Il est soumis aux grands principes généraux du droit budgétaire prévus par la loi organique relative aux lois de finances à savoir : le principe d'équilibre, d'annualité, d'unité, d'universalité et de sincérité.

La structure d'un budget comporte deux sections : la **section de fonctionnement** et la **section d'investissement** qui comprennent chacune des dépenses et des recettes.

La section de fonctionnement regroupe :

- Toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité : charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, viabilisation, remboursement des intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions
- Toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des revenus des immeubles, des ventes de bois, des dotations de l'État, des impôts et taxes, et éventuellement, des reprises sur provisions et amortissements que la collectivité a pu effectuer

La section d'investissement comporte :

- En dépenses : le remboursement de la dette (capital emprunté) et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...)
- En recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

Pour rappel, notre commune possède trois budgets : le budget principal appelé budget 205, le budget relatif aux locaux commerciaux appelé budget annexe 207, le budget relatif au photovoltaïque appelé budget annexe 209.

Chacun de ces budgets possède donc une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), le conseil municipal a décidé de maintenir le taux de la part communale à 7.65 %. À ce taux, il convient d'ajouter le taux départemental qui s'élève à 13.47 % soit un total de 21.12 % pour notre commune. La recette fiscale correspondant aux taxes foncières et d'habitation pour 2021 s'élève à 171 500 €. Pour information voici la comparaison des taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pratiqués en 2020 dans les communes avoisinantes (source préfecture). Arros détient les taxes les plus faibles.

Commune	Taux communal + départemental TFPB 2020 en %	Coût par commune sur la base de 700 € pour Arros de Nay
ARROS DE NAY	21.12	700 €
BALIROS	25,82	856 €
BOURDETTES	26.75	887 €
HAUT DE BOSDARROS	22.07	731 €
NARCASTET	27.67	917 €
NAY	32.7	1084 €
PARDIES PIETAT	24.47	811 €
SAINT ABIT	22.47	745 €

Exemple : Si votre maison, pour laquelle vous payez par exemple 700 € de taxes foncières sur Arros, était située sur Bourdettes vous payeriez alors 887 €.

Pour l'ensemble des budgets, 131 227 € serviront au remboursement des emprunts réalisés avant 2014 lesquels se répartissent en :

- 90 899 euros pour ce qui concerne le remboursement du capital
- 40 328 euros pour ce qui concerne le remboursement des intérêts

Un budget c'est aussi la prévision des moyens financiers nécessaires à la réalisation des projets pour notre commune. Notre objectif est aussi de rechercher des ressources propres comme l'acquisition de logements pour percevoir des loyers.

Aussi pour 2021 voici nos priorités :

- Les travaux de voirie pour un montant de 91 225 €,
- L'aménagement du cimetière pour un montant de 28 000 € (accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et aménagements divers),
- L'équipement numérique à l'école pour un montant de 15 000 €,
- Le règlement de la facture des travaux sur l'éclairage public réalisés en 2020 pour un montant de 42 586 €,
- L'achat d'une maison au centre du village, pour un montant de 80 000 €, dans la perspective d'une location à caractère social afin de créer une ressource propre pour notre commune. Notons que pour cet achat il n'est pas prévu d'avoir recours à un emprunt.

Nous avons également comme projet la réhabilitation du presbytère en deux logements à caractère social de type T4. Le dossier est en cours d'instruction par l'organisme SOLIHA, partenaire des collectivités pour apporter des réponses en matière d'habitat. Pour ce projet, le recours à un emprunt sera nécessaire. Nous reviendrons sur ce projet dans le prochain bulletin municipal.

Si vous souhaitez prendre connaissance de l'ensemble des dépenses et des recettes des trois budgets communaux, ces informations sont disponibles en mairie.

Enfin pour terminer sur le chapitre des finances, voici le compte administratif 2020 qui présente l'ensemble des dépenses et des recettes réellement réalisées l'année dernière. Ce compte administratif montre un résultat excédentaire qui génère des recettes supplémentaires pour l'exercice 2021.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 :

		Dépenses	Recettes
Résultat Compte 205	Fonctionnement	417 032 €	568 256 €
	Investissement	160 911 €	116 499 €
	Total	577 942 €	684 755 €
Résultat compte 207 Commerces	Fonctionnement	10 444 €	57 048 €
	Investissement	12 863 €	5 614 €
	Total	23 307 €	62 662 €
Résultat compte 209 Photovoltaïque	Fonctionnement	61 087 €	108 681 €
	Investissement	49 094 €	40 015 €
	Total	110 181 €	148 696 €
Résultat global	Fonctionnement	488 563 €	733 985 €
	Investissement	222 868 €	162 128 €
	Total	711 430 €	896 113 €



Travaux & aménagements

Entretien de la voirie communale

Avec près de 20 kms, les voiries de la commune représentent l'une des dépenses les plus importantes du village.

Afin de bénéficier d'un effet volume sur les prix, le conseil municipal a réuni les budgets 2020 et 2021 et a passé commande pour la rénovation de près d' 1 km de voiries :

- Route des Carrières, de la départementale jusqu'à la bascule
- Route de la Bascule, de la bascule jusqu'à la limite Arros de Nay / Bourdettes
- Impasse de Bees
- Chemin de traverse

➡ Montant global des opérations : 55 200 € HT.

La commune bénéficie pour ces travaux d'une participation du département au hauteur de 13 300 € HT. Le reste à charge est donc de 41 900 € HT.

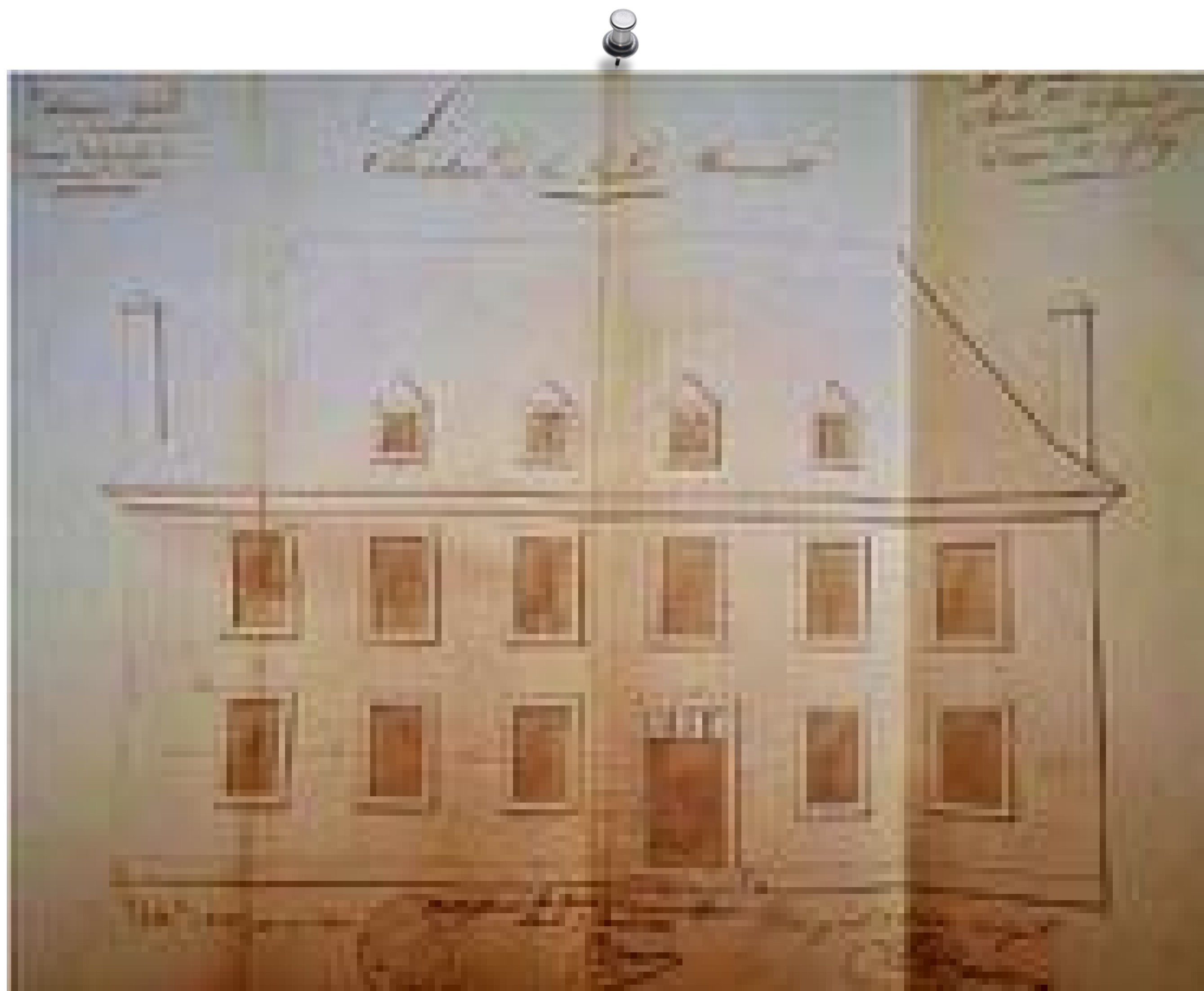
Les travaux devraient être réalisés ce premier semestre 2021.

D'autres tronçons de voirie sont en cours de programmation, conformément aux indications faites dans le bulletin de Novembre 2020.

Restauration du presbytère

Aujourd'hui, les communes doivent répondre à plusieurs objectifs et notamment :

- Assurer la pérennisation de leur patrimoine
- Réaliser des investissements mesurés leur permettant d'assurer à terme des revenus
- Attirer des nouveaux habitants, pour le développement du village et le maintien de l'école



C'est dans le respect de ce triple objectif que la commission bâtiment a proposé au conseil municipal une nouvelle étude de faisabilité pour la réhabilitation de l'ancien presbytère.

Inutilisé depuis plus d'une dizaine d'année, se détériorant progressivement, ce bâtiment présente pourtant un fort intérêt et une forte attractivité locative.

Le programme de rénovation suivant a donc été décidé :

- Création de 2 logements type T4 avec jardin et parking tout en conservant l'aspect extérieur du bâtiment
- Zone de stationnement public afin d'offrir au habitant de la rue des Pyrénées une alternative au stationnement « sauvage »

Le planning actuel est :

- 2021 : Etude, montage financier et recherche de financement, consultation et sélection des entreprises, permis de construire
- 2022 : Travaux de rénovation du bâtiment et de ses extérieurs, mise en location des biens

Extinction nocturne de l'éclairage public

Arros-de-Nay

L'éclairage public d'Arros-de-Nay est éteint de minuit à 6 heures du matin depuis le 1er janvier 2021.

Comme beaucoup de villages déjà engagés dans cette action, la municipalité a décidé de mettre en place, à son tour, cette mesure.

Cette extinction concernera le bourg et tous les hameaux. En revanche, en période de fêtes ou d'événements publics, l'éclairage pourrait être maintenu en partie ou toute la nuit.



La mise en place de ce dispositif répond à de nombreuses bonnes raisons :

- Protéger la biodiversité : un environnement nocturne est essentiel pour toutes les espèces, notamment parce qu'il contribue à leur bon fonctionnement physiologique et à leur rythme biologique. Éclairer la nuit a donc un effet néfaste sur la faune et la flore.
- Garantir une meilleure qualité de nuit et protéger la santé humaine : l'alternance jour-nuit est essentielle aussi pour l'homme. Pour être en bonne santé, ce rythme doit être respecté. Il faut donc prévenir les lumières intrusives la nuit.
- Limiter la consommation d'énergie : pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les déchets toxiques, pour préserver les ressources naturelles et diminuer la dépendance aux sources d'énergie importées (pétrole, uranium, gaz, etc...).
- Pour respecter la loi : la pollution lumineuse est prise en compte aux yeux de la loi. En 2009, une première loi, adoptée, suite du Grenelle de l'Environnement, prévoyait que la « prévention, la limitation et la suppression des nuisances lumineuses devaient faire l'objet de mesures ». En 2013, la réglementation impose une réduction des durées d'éclairage superflues pour les façades, vitrines et bureaux non occupés. En juillet 2015, la loi pour la transition énergétique a souligné la nécessité d'une « exemplarité environnementale et énergétique de l'éclairage public », et sa prise en compte dans « un volet spécifique des Plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) ». Enfin, en juillet 2016, la loi Biodiversité mentionne dans différents articles la nécessaire lutte contre les nuisances lumineuses.
- Limiter la consommation d'énergie :
 - ➔ 20% : part de l'éclairage public dans les dépenses énergétiques d'une commune
 - ➔ 50% : part de l'éclairage public dans la consommation d'électricité de la commune

Éteindre l'éclairage nocturne est un geste responsable, tant pour la nature que pour les finances publiques.

Réaménagement du cimetière

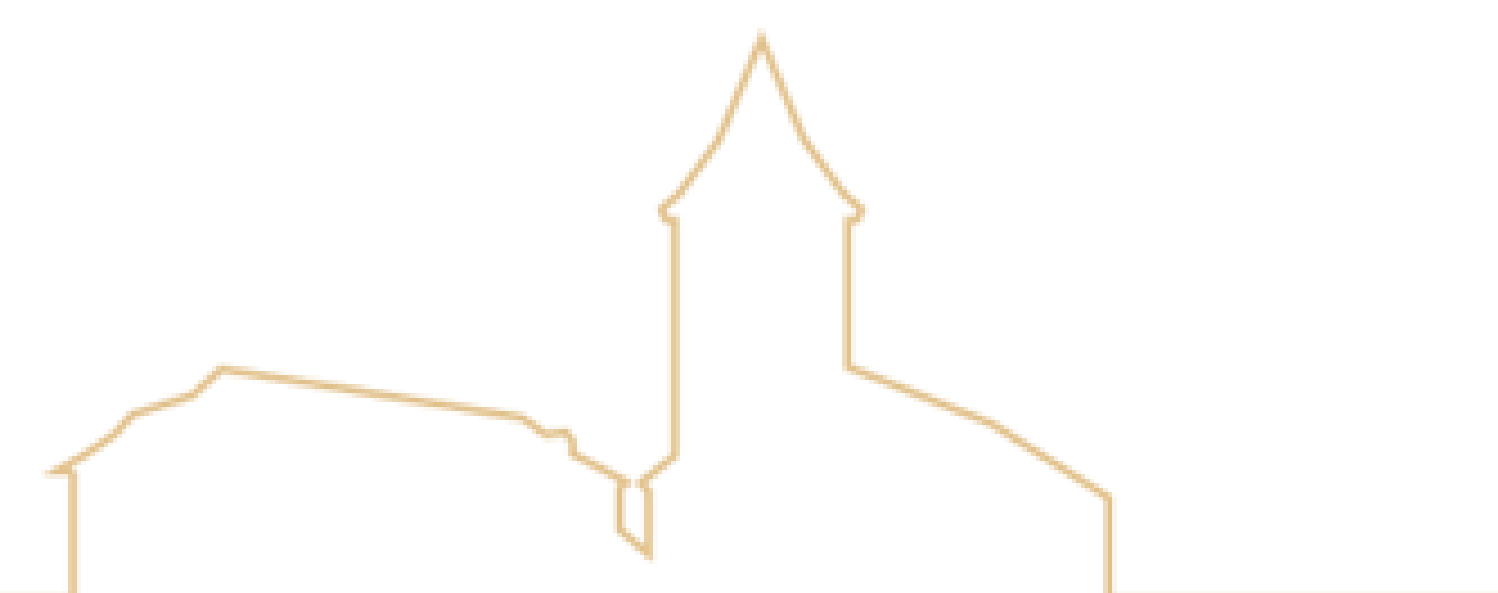
C'est l'ensemble du Conseil Municipal qui est mobilisé sur le projet d'embellissement de notre cimetière.

Plusieurs chantiers sont ouverts :

- Rédaction et mise en œuvre d'un règlement qui sera le reflet des textes de loi complétés de certaines dispositions propres à notre commune. Appliqué par arrêté municipal, le règlement intérieur du cimetière communal contiendra un certain nombre d'éléments pour garantir l'essentiel : la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique des lieux de sépulture.
- Notre cimetière comporte quelques tombes visiblement abandonnées et une reprise de concession devra être envisagée et mise en œuvre.
- La localisation des sépultures et leur accessibilité seront facilitées notamment pour les personnes à mobilité réduite. Pour cela, les allées seront remises à niveau pour permettre un accès plus facile aux tombes et caveaux.
- L'aménagement d'un espace cinéraire dédié aux cendres par l'implantation de cavurne, l'extension du columbarium et l'implantation d'un jardin du souvenir.

Tous ces travaux auront pour objectif de participer à l'embellissement et au respect de ce lieu de mémoire de nos défunts.

Une information spécifique sera donnée aux familles au fur et à mesure de l'avancement des différents travaux engagés.



Sécurisation de la rue des Pyrénées

Pour rappel, la rue des Pyrénées en centre village est une zone limitée à 30 km/h. Face à l'augmentation du trafic, la vitesse excessive sur ce secteur et l'insécurité qui en découle, le conseil municipal a entamé une réflexion sur la sécurisation de cet axe.

Après avoir étudié de nombreuses possibilités, qui techniquement n'étaient pas toutes réalisables, trois solutions ont été retenues et les travaux sont en-cours :

- la mise en place d'écluses dont le but est de ralentir le trafic et ainsi d'améliorer la sécurité des usagers et des riverains,
- l'installation de trois cédez-le-passages sur la rue des Pyrénées aux croisements de l'avenue du château, de la rue du plantier et de l'impasse Raymond Ritter,
- la création de deux passage-piétons.



Vie locale

Le Tour de France 2021 passera dans le village



Le Tour de France 2021, 108ème édition du Tour de France cycliste, est programmé du samedi 26 juin, départ de Brest, au dimanche 18 juillet, arrivée sur les Champs-Élysées à Paris, sur une distance de 3 383 kilomètres.

La 18ème étape, longue de 130km, reliera Pau à la station de Luz-Ardiden, le **jeudi 15 juillet** et traversera notamment les communes suivantes des Pyrénées-Atlantiques : Gelos, Mazères-Lezons, Bosdarros, Pardies-Piétat, Saint-Abit, Arros-de-Nay, Bourdettes, Nay, Coarraze, Igon, Lestelle-Bétharram et Montaut.



<https://www.letour.fr/fr/parcours-general>

Utile a fêté ses 10 ans !



Une belle histoire est née en 2011 avec l'ouverture de la supérette Utile à Arros-de-Nay.

Depuis 10 ans, François et Patricia vous accueillent avec sourire et bonne humeur, toujours désireux de répondre à vos attentes.

Les 17 et 18 avril derniers, pour marquer le coup et remercier la fidélité de leur clientèle, ils ont organisé un jeu de tirage avec un lot gagnant pour tous. Chaque client est reparti avec un cadeau : un sèche-cheveux, des verres, une carafe, des casquettes, des sacs, des produits de soin, etc... et bien sur des ballons pour les enfants.

Depuis peu, une troisième personne complète l'équipe. Vous avez peut-être déjà rencontré Elodie qui a été embauchée fin janvier. Elle est présente au magasin le matin du mardi au samedi et le dimanche une semaine sur deux.

Une autre nouveauté depuis septembre 2020, Utile a rejoint le réseau point relais Pick-up. Il est désormais possible d'y envoyer ou recevoir un colis (tellement pratique).

Il faut également saluer l'implication depuis plus d'un an de François et Patricia à s'adapter aux contraintes sanitaires et maintenir la supérette ouverte même pendant les périodes de confinement. Chacun a pu apprécier l'Util(e)ité de ce commerce convivial ! Soutenons les, ils participent au dynamisme du village.

Les informations et heures d'ouverture sont actualisées sur le site facebook d'Utile.



Adresse
Route d'Oloron
64800 Arros-de-Nay



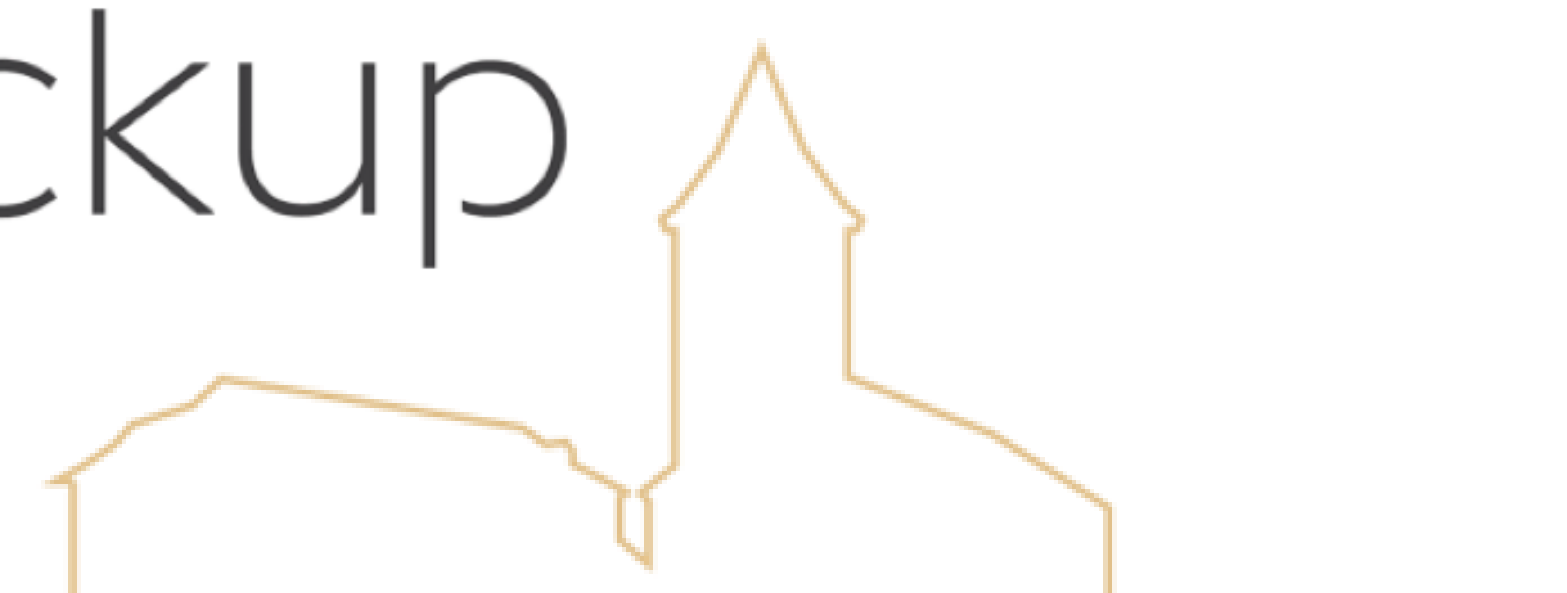
05 59 02 09 93



Ouvert tous les jours sauf le lundi



<https://fr-fr.facebook.com/UTILEArrosdeNay/>



L'école en projets !

Depuis la rentrée de septembre 2020, le contexte sanitaire a considérablement influé sur la vie de l'école : port du masque par les adultes et les élèves, gestes barrières, distanciation physique, restrictions des sorties scolaires et annulations de certains projets pédagogiques prévus.

Malgré ces contraintes, l'équipe enseignante et le personnel périscolaire mettent tout en œuvre pour dynamiser la vie de l'école et permettre aux élèves d'apprendre dans un climat serein et détendu.

Des projets ont pu voir le jour et ont été joyeusement accueillis par les élèves :

- Un intervenant de « La boîte à fourmis » a animé des séances en maternelle et CP/CE1 autour du monde passionnant des insectes, en apportant vivariums, fourmilières, loupes, microscopes...



- Les élèves de CM1/CM2 ont accueilli la compagnie « Les Lubies » qui a mené un atelier au cours duquel les élèves ont pu s'initier au théâtre d'ombres. Au cours de ce moment poétique, les enfants ont pu manipuler castelet d'ombre, silhouettes en carton, décors et lumières.

Le 11 mai, les élèves du CM et du CE ont également assisté à un spectacle de théâtre d'ombres, donné par cette même compagnie dans le cadre de la programmation de l'association culturelle Agora.



<https://agora-asso.com>

- Les élèves de CM1/CM2 ont mené en classe, durant plusieurs séances, un projet avec l'association Ecocène sur la pollution de l'air dans l'école et son environnement. Après différentes mesures et études, ils ont cherché des pistes d'actions pour améliorer la qualité de l'air. Ils ont souhaité attirer l'attention des parents en leur envoyant à tous, par mail, deux propositions :
 - ✓ utiliser le plus possible des moyens de transport non polluants pour venir à l'école (vélo, marche à pied...),
 - ✓ ne pas laisser le moteur des voitures en marche lors du stationnement sur le parking (merci aussi, pour la sécurité, de respecter les emplacements de stationnement).

Les projets extérieurs ou inter-écoles étant limités voire annulés, d'autres projets sont initiés, davantage tournés vers l'école même, comme lieu de vie : le réaménagement des lieux se veut être un vaste projet pour favoriser l'autonomie des élèves. Cela passe par l'optimisation des espaces afin qu'ils soient plus fonctionnels, une cohérence d'ensemble pour se repérer plus facilement. Tout ceci contribue au bien-être de l'élève et à ses apprentissages.

Ainsi, des bancs et panneaux d'affichage ont été installés devant l'école.

Un parcours cycliste a été tracé dans la cour des maternelles pour investir cet espace et apprendre les règles de circulation dès le plus jeune âge.

Les toilettes collectives côté maternelle CP/CE1 sont en cours de rénovation.

Une réflexion a été engagée par l'équipe enseignante avec plusieurs réunions de travail sur le réaménagement des salles de classe avec l'aide du réseau CANOPE et l'utilisation d'un outil « ARCHILAB » (outil de construction de maquettes).

Mme NOCQ, parent d'élève et décoratrice d'intérieur, a accepté d'apporter son aide par des propositions pour les espaces communs (couloirs, salle de motricité et hall d'entrée), notamment concernant une cohérence de couleurs et une fonctionnalité de ces espaces.

Une présentation des idées retenues sera faite à l'équipe municipale, avec la participation du centre de loisirs qui investit aussi les locaux, et une discussion pourra alors s'engager afin de voir ce qui est réalisable, dans quel délai et avec quels apports financiers.

L'équipe enseignante remercie la mairie pour son engagement, particulièrement sur le projet d'équipement numérique.

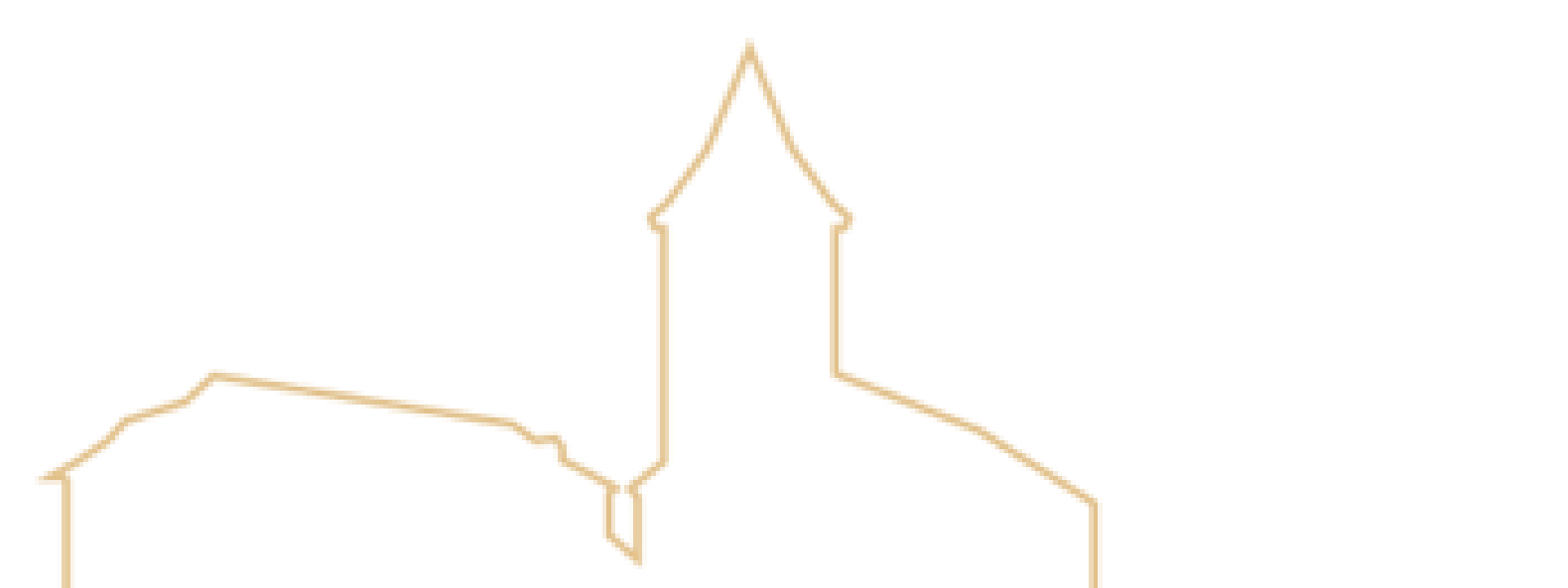
Les habitants d'Arros-de-Nay seront les bienvenus pour aider à faire de l'école un lieu de vie attractif et propice aux apprentissages.



ce.0640298b@ac-bordeaux.fr



05 59 71 22 40



Projet numérique à l'école

21

En Septembre 2020, Mlle Neumann, Directrice de l'école, a soumis au conseil municipal une demande d'investissement pour l'école. Elle souhaitait faire équiper les salles de classe de Vidéos Projecteurs Interactifs (VPI) ou de Tableaux Blancs Interactifs (TBI).

Ces outils sont connectés à un ordinateur et remplacent avantageusement le tableau noir bien connu de tous. Ils permettent à l'instituteur ou l'institutrice de préparer informatiquement le cours puis de le présenter en classe, tout en gardant la possibilité, comme avec un tableau traditionnel, d'annoter et d'écrire. Il est ensuite possible d'enregistrer le travail retranscrit. Ces outils servent également à projeter du contenu multimédia, programmer en classe des intervenants à distance, réaliser des visites virtuelles, ...

L'école et le conseil municipal ont rencontré un spécialiste de ces outils d'apprentissage de haute technologie, M. Lescure de la société MD Services. Il recommande pour leur facilité d'installation et de prise en main les Ecrans Tactiles Interactifs (ETI). L'utilisation de ces écrans s'apparente à un smartphone avec des dimensions adaptées à une salle de classe. Ils mesurent 75 pouces, soit 1,65 m de largeur. Ils sont interactifs : les programmes installés permettent à l'élève d'interagir directement sur l'écran avec son doigt ou un stylet.

Les représentants de l'école et du conseil municipal ont pu assister à une démonstration à distance. Celle-ci s'est avérée bluffante ! L'écran s'animait sous les doigts du démonstrateur, si besoin, un compas s'affichait et tournait d'un mouvement de bras, une opération mathématique apparaissait à la demande...

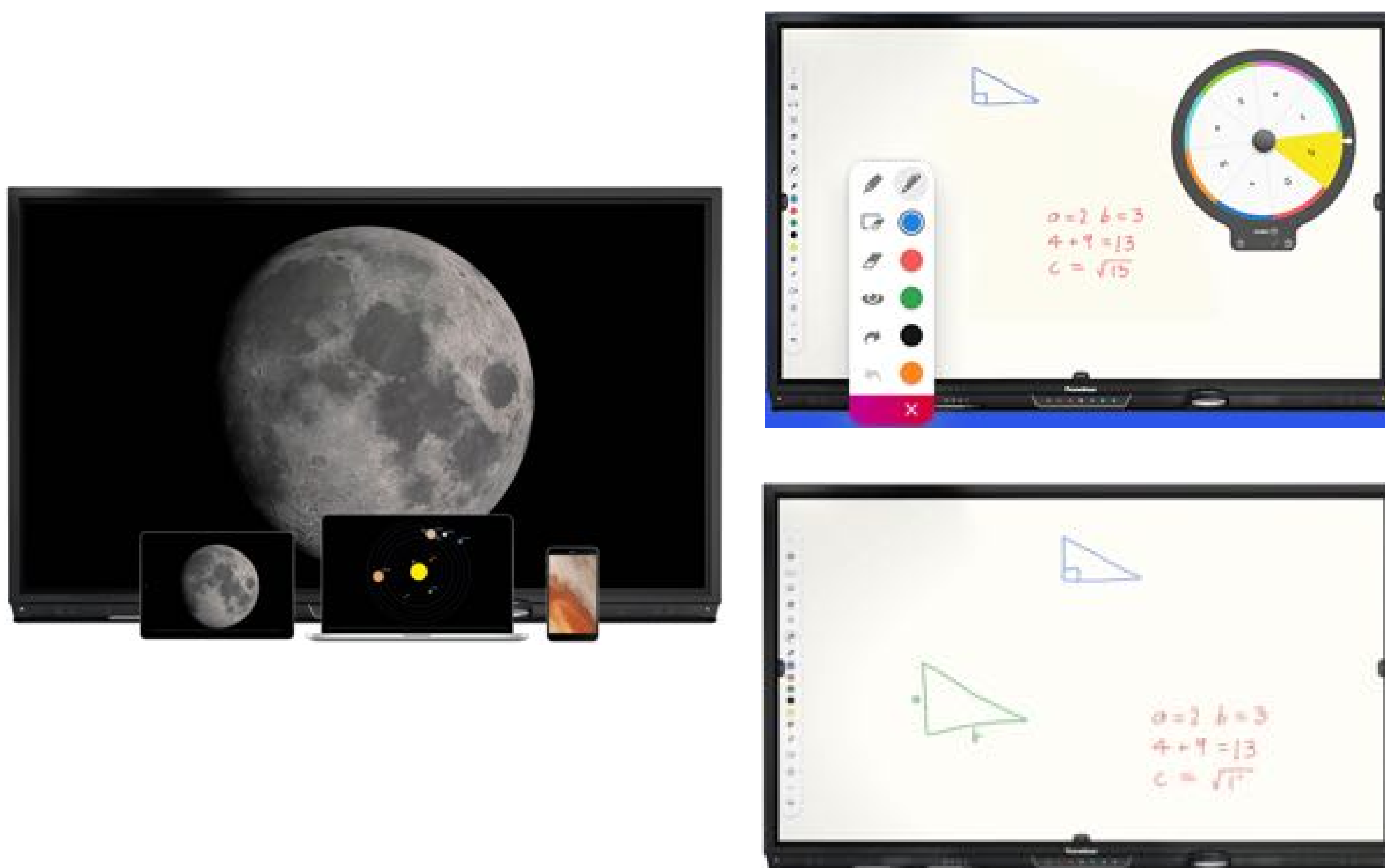
C'est donc à l'unanimité des enseignantes et représentants de la mairie présents qu'a été validé ce projet d'avenir.

En Janvier dernier, l'état a mis en place un appel à projet intitulé « Plan de relance – Continuité pédagogique » afin d'aider les communes à investir dans ce type d'outils numériques. Ce plan est réservé aux écoles primaires, pour les classes du CP au CM2. Avec cette aide, il a été décidé d'équiper les 3 classes éligibles de l'école.

Le projet représente un budget de 15.000€ pour la commune qui est subventionné à 50% par l'état. Au cours du mois de mars, les maîtresses ont pu tester le matériel directement chez le fournisseur. Elles ont pu s'assurer que cet outil numérique améliore la qualité de l'enseignement.

A ce jour, nous sommes en attente de l'accord du dossier de financement.

Les classes devraient être équipées pendant l'été, pour une mise en service dès la rentrée de septembre 2021.



Les nouvelles du centre de loisirs ...

Au centre de loisirs, protocole oblige, deux groupes d'enfants ont été créés ...

Mais le choix a été fait de manière à ne pas séparer « petits » d'un côté et « grands » de l'autre. Les enfants ont donc le choix entre le groupe des « **Artistics Acrobatics** » ou celui des « **Paysagiles** »...



• Les Artistics Acrobatics...

Les Artistics Acrobatics, ce sont des enfants qui ont de l'imagination et qui aiment créer des choses. Avec l'art nous n'en aurons jamais fini ! Accompagnée de leur animatrice Delphine, les Artistics Acrobatics découvrent plusieurs pratiques artistiques.

A chaque début de période, les enfants réfléchissent ensemble à la forme d'art qui sera dédiée à la période : décoration de Noël selon plusieurs méthodes, jeux d'ombres et de lumières corporels ...

Aujourd'hui, les Artistics Acrobatics sont prêts à se lancer dans un projet de plus grande envergure : en effet, ils souhaitent apprendre la mosaïque afin de pouvoir créer de belles fresques collectives.

D'où vient cette idée ? Vous avez peut-être déjà remarqué les mosaïques qui ornent une certaine maison dans le village...

• Les Paysagiles aiment la nature

Ils s'occupent du potager du centre de loisirs et ce sont même inscrits à la coupe de France du potager scolaire et extrascolaire !

Mais s'occuper du jardin, ce n'est pas que faire de la plantation, ils s'occupent en effet également de créer un jardin qui non content de produire quelques fruits et légumes soit aussi un jardin agréable à l'œil : un petit chemin de galet qui le traverse, refaire des haies plus esthétiques...

Accompagnés de Marie-Pierre, l'animatrice, ils apprennent comment choisir leurs plantations, comment planter avec la lune, ils comprennent les cycles des saisons, ils mesurent leurs espaces pour voir quels aménagements peuvent s'intégrer dans le décor ...

Leur côté agile s'exprime dans toutes les constructions qu'ils produisent : nichoirs, mangeoires, tour à fraisières, salade ...

Bref, " Les Paysagiles " du centre de loisirs, ce sont des enfants qui aiment bien travailler dehors, se lancer dans des petits travaux et qui aimeraient bien sublimer leur cour de récréation !

Ceux qui ont un jardin le savent, il y a toujours des choses à y faire !

• Pour les jours à venir...

Tout d'abord, les groupes vont continuer leurs projets respectifs !

Les beaux jours arrivants, et si la possibilité nous est à nouveau donnée, il sera envisagé de prévoir quelques balades et pique-niques dans les environs proches du centre. En effet, la sortie pique-nique du mercredi 24 mars fut une grande réussite !

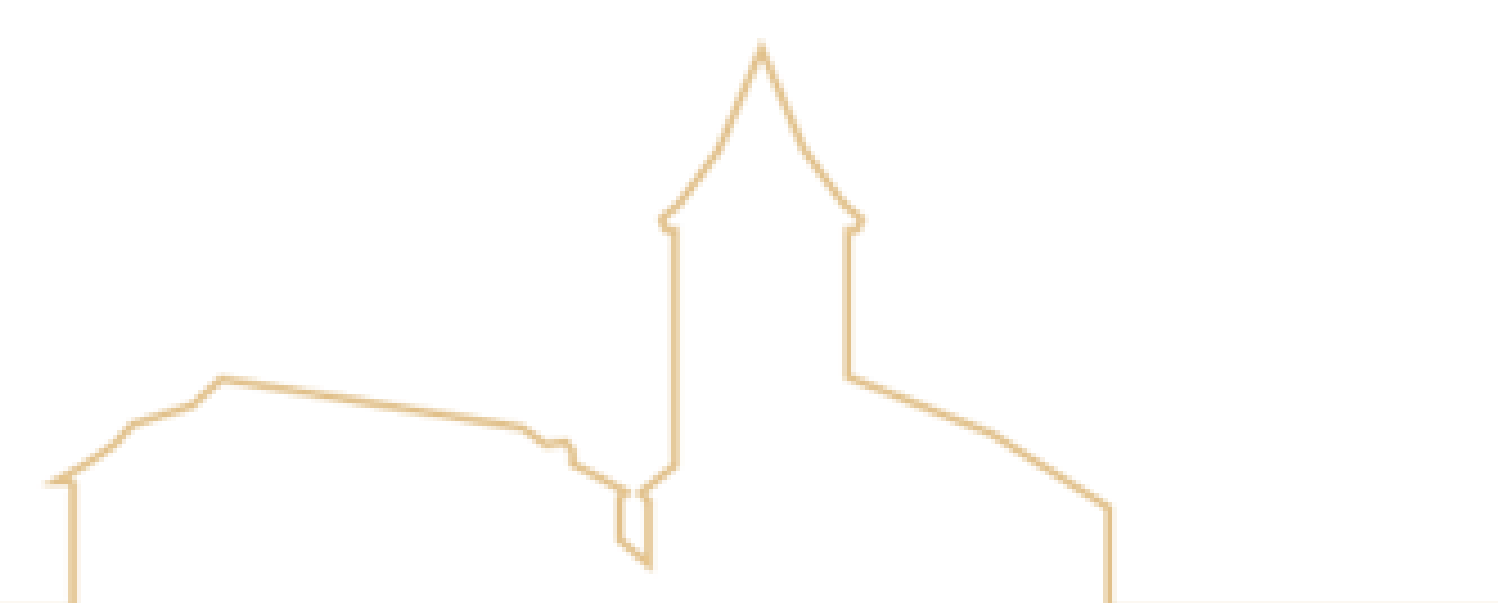
Et surtout, la préparation des vacances d'été va bientôt commencer ! Le centre sera ouvert tout le mois de juillet et si vous avez des idées de sorties, d'activités, de projets à proposer, une passion à partager... vous êtes les bienvenus !



<http://clsh-arrosdenay.e-monsite.com/>



alsh@arrosdenay.fr



Association des Parents d'Elèves

Depuis les premiers mois de l'année 2021, l'Association des Parents d'Elèves attend patiemment de pouvoir partager à nouveau des moments de convivialité. L'association reste sur le qui-vive et s'agite en coulisse pour continuer à œuvrer pour les enfants.



L'opération « madeleines BIJOU » a encore été un succès en mars, permettant à chacun de savourer quelques gourmandises pendant les derniers jours de l'hiver. Les bénéfices des dernières opérations (chocolats de Noël, sapins, madeleines) ont permis à l'APE d'offrir un livre à chaque enfant de l'école pour Noël. L'APE souhaite également égayer la cour de l'école en offrant une structure de jeux toute neuve et en accord avec toutes les règles de sécurité exigées. L'inauguration est prévue pour la rentrée de septembre 2021.

En attendant de pouvoir se retrouver, l'APE garde toujours ses portes « virtuelles » ouvertes. N'hésitez pas à les contacter, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues ! 😊

✉ ape.arros@gmail.com

Recette de saison

Panna Cotta, rhubarbe compotée



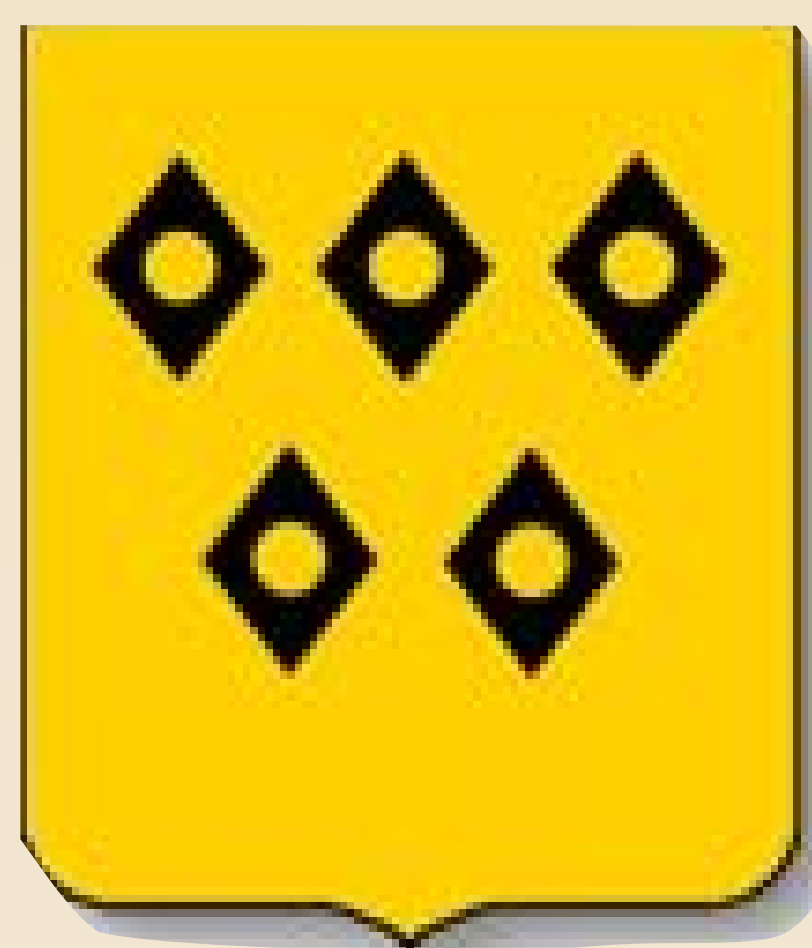
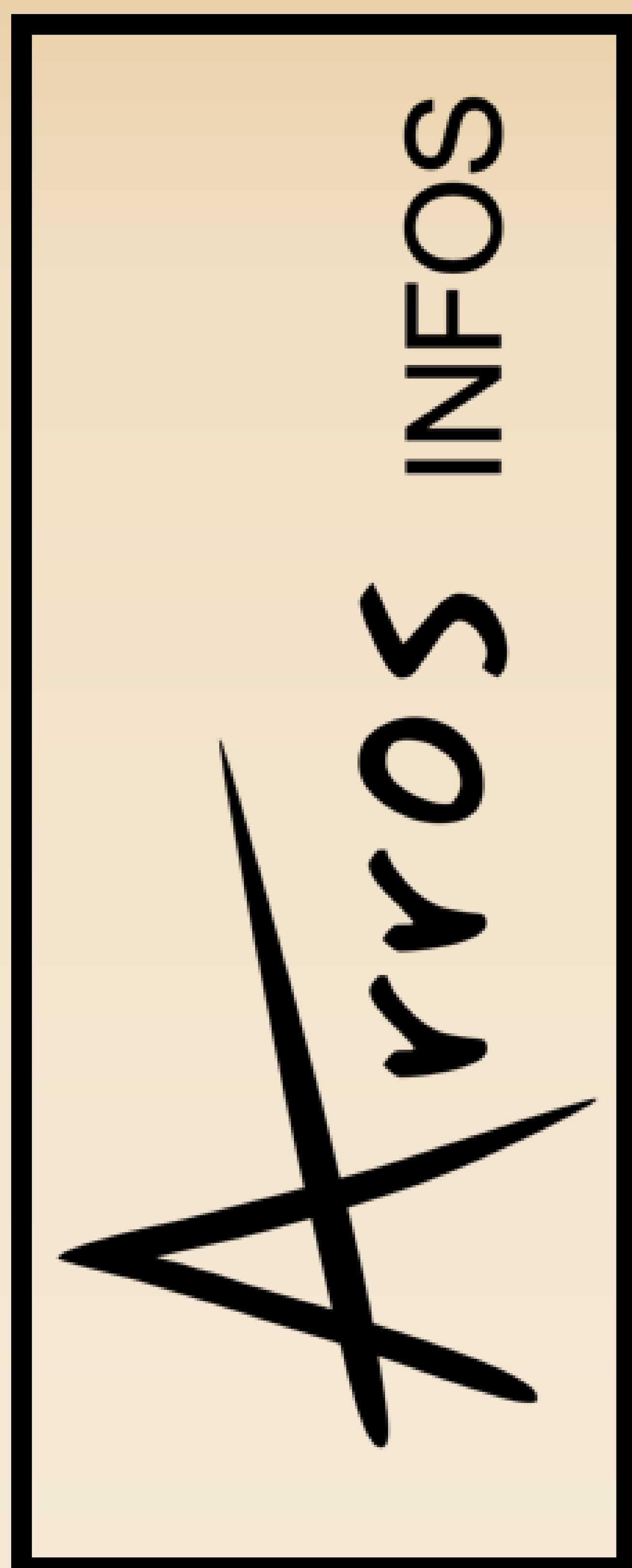
Un dessert printanier qui finira le repas par une note onctueuse et acidulée.

1. Faire ramollir les feuilles de gélatine dans de l'eau froide. Mettre la crème, le sucre et la vanille dans une casserole et faire frémir.
2. Dès le début de l'ébullition, retirer la casserole du feu et ajouter la gélatine égouttée.
3. Bien remuer et verser dans des coupelles. Laisser refroidir puis placer quelques heures au réfrigérateur pour faire prendre.
4. Laver, éplucher et émincer la rhubarbe en tronçons de 4 cm de long.
5. Déposer la rhubarbe dans une casserole avec le miel et 15cl d'eau et faire cuire à feu doux environ 10 min.
6. Laisser refroidir la rhubarbe dans le sirop de cuisson.
7. Egoutter la rhubarbe avant de servir et la disposer sur les panna cottas.



Ingrédients pour 6 personnes

- 50 cl de crème fraîche liquide entière
- 50 g de sucre en poudre
- 2 feuilles de gélatine
- 1 gousse de vanille
- 3 tiges de rhubarbe
- 3 cuillères à soupe de miel



Arros-de-Nay

un village, une histoire

ACCUEIL DU PUBLIC

~~~~~

### MAIRIE

Lundi : 10h00 - 12h00  
Mardi, Jeudi, Vendredi : 15h00 - 17h00  
Mercredi : 15h00 - 19h00

05 59 71 23 16  
[mairie.arros@wanadoo.fr](mailto:mairie.arros@wanadoo.fr)  
[www.arrosdenay.fr](http://www.arrosdenay.fr)  
[www.paysdenay.fr](http://www.paysdenay.fr)

### BIBLIOTHEQUE

Mardi : 16h30 - 18h30  
Mercredi : 15h30 - 18h30  
Samedi : 11h00 - 12h00

### CENTRE DE LOISIRS

Mercredi : 7h30 - 18h30

07 68 56 48 02  
<http://clsh-arrosdenay.e-monsite.com>

- ~~~~~
- Directeur de la publication : Mr Gérard d'Arros
  - Editeur : Mairie d'Arros-de-Nay - Place du Corps-Franc-Pommiès - 64800 Arros-de-Nay
  - Tirage : 400 exemplaires - N°13 de mai 2021
  - Imprimeur : Imprimerie Grangé - 6 rue Bernadotte - 64000 Pau

